

## Référentiel de compétences et d'évaluation AVIF

Référentiel de compétences		Référentiel d'évaluation	
Compétences	Descriptif	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b>C1</b> Repérer une situation de violences intrafamiliales afin d'adapter sa posture professionnelle, dans le cadre de ses missions d'accueil et d'accompagnement de personnes	Identifier les différentes formes de violences. Repérer les signaux d'alerte de risque de violences. Différencier la question des violences au sein du couple du conflit conjugal.	Ecrit professionnel s'appuyant sur une situation vécue d'accompagnement dans un contexte de violences intrafamiliales, dans le cadre d'une activité professionnelle ou d'un stage.	Dans la présentation de la situation choisie, le candidat identifie le type de violence présent et explicite comment il l'a repéré.
<b>C2</b> Effectuer des démarches de protection en urgence le cas échéant, afin de mettre les victimes de violences intrafamiliales à l'abri des auteurs	Signaler et transmettre une information préoccupante. Choisir et utiliser les mesures et dispositifs des politiques publiques existants à bon escient (mise à l'abri, hébergement d'urgence spécialisé...).	Assorti d'un entretien oral avec le jury, il contribue à démontrer l'acquisition des 7 compétences.  Il comprend <i>a minima</i> les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une présentation du contexte de l'intervention</li> <li>- La présentation d'une situation d'accompagnement dans un contexte de violences intrafamiliales</li> <li>- Les modalités de prise en charge et d'accompagnement mises en œuvre</li> </ul>	Le candidat explique les démarches de protection entreprises pour la mise à l'abri des victimes (information préoccupante, hébergement d'urgence...) et justifie ses choix parmi les différents dispositifs et mesures existants. Ces choix sont pertinents au regard de la situation présentée.
<b>C3</b> Soutenir les victimes de violences intrafamiliales dans l'accès aux droits afin de faire reconnaître leur statut et d'éviter de nouvelles violences	Favoriser l'accès aux soins des victimes et de leurs proches pour faire constater les violences. Assister les victimes avec ménagement dans les démarches de dépôt de plainte éventuel, auprès des forces de l'ordre (commissariat de police, gendarmerie).		Le candidat présente les démarches d'accès aux droits initiées. Celles-ci sont en cohérence avec les éléments de la situation choisie.

	<p>Accompagner les victimes dans leurs démarches auprès du système judiciaire. Recourir aux mesures et dispositifs existants permettant aux victimes d'accéder à un hébergement/logement ou à un lieu d'accueil spécialisé.</p>	<p>L'entretien oral devant le jury a une durée de 40 minutes : 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat, 30 minutes d'échanges avec le jury.</p>	
<p><b>C4</b> Evaluer une situation de violences intrafamiliales prenant en compte l'ensemble des parties prenantes (ou protagonistes) dans la perspective de construire des objectifs d'accompagnement pertinents, notamment à travers le projet personnalisé des victimes, des enfants co-victimes et/ou des auteurs</p>	<p>Adopter une attitude de distanciation vis-à-vis de tous les acteurs, victimes, auteurs, enfants co-victimes. Identifier la reconnaissance ou non du préjudice subi. Repérer le type de compétences familiales/parentales présent.</p>		<p>Le candidat explicite la manière dont il pose un diagnostic de la situation présentée. Il le fait valider par les différentes parties prenantes en adoptant une posture professionnelle neutre. A partir du diagnostic posé, les objectifs d'accompagnement sont présentés et déclinés pour les différentes parties prenantes. Ces objectifs sont réalistes et réalisables.</p>
<p><b>C5</b> Accompagner les victimes dans leur travail de reconstruction, en prenant en compte les mécanismes psychologiques engendrés par les violences intrafamiliales</p>	<p>Appréhender les mécanismes spécifiques aux violences conjugales et familiales, notamment la singularité du lien d'emprise. Identifier le psycho-trauma déclenché par les violences intrafamiliales.</p>		<p>Le candidat montre comment, dans le cadre de son accompagnement, il repère les mécanismes psychologiques liés aux violences intrafamiliales puis travaille avec les victimes dans une perspective de reconstruction. Les mécanismes sont explicités et les démarches d'accompagnement entreprises sont justifiées.</p>

<p><b>C6</b> Intervenir, le cas échéant, auprès des enfants co-victimes de violences intrafamiliales, dans une perspective systémique, afin de mener un accompagnement global de la famille</p>	<p>Mesurer l'impact sur les enfants exposés à des violences intrafamiliales. Prendre en charge les enfants co-victimes en utilisant les mesures et dispositifs adéquats (protection de l'enfance, aide sociale à l'enfance...).</p>		<p>Les mesures et dispositifs proposés aux enfants co-victimes sont pertinents au regard de la situation présentée.</p>
<p><b>C7</b> Inscrire son action dans un accompagnement pluridisciplinaire, en tenant compte des spécificités de chaque partenaire, au bénéfice des victimes de violences intrafamiliales</p>	<p>Se construire un réseau de partenaires dans le champ de la lutte contre les violences intrafamiliales (sécurité, justice, santé, psychologie, social et médico-social...) Echanger des informations dans le respect de la confidentialité, du secret professionnel et de l'éthique.</p>		<p>Le candidat présente une cartographie détaillée des partenaires présents sur son territoire, dans le champ de la lutte contre les violences intrafamiliales.</p> <p>Au regard de la situation présentée, le choix des partenaires sollicités est pertinent et argumenté au vu de leurs missions et expertises.</p> <p>Les modalités du respect de la confidentialité, du secret professionnel et de l'éthique sont précisées.</p>